

VIOLENTOMÈTRE

DU SEXISME ET DES VIOLENCES SEXUELLES



Les violences sexuelles et sexistes désignent tout acte, tentative, commentaire ou avance de nature sexiste ou sexuelle, dirigés ou non à l'encontre d'un(e) agent(e), sans consentement. Elles peuvent exister au travail, dans la sphère familiale ou amicale.

Elles sont inacceptables et punies par la loi. L'employeur a l'obligation de prendre toutes les dispositions afin de prévenir, mettre un terme et sanctionner ces violences.

OÙ VOUS SITUEZ-VOUS ?

ENVIRONNEMENT
PROFESSIONNEL
SAIN

Remarques et critiques acceptées et partagées
Promotions pour les femmes comme pour les hommes
Travail en confiance et autonomie
Reconnaissance du travail
Pouvoir refuser, sans problème, les relations extraprofessionnelles
Relations consenties

ENVIRONNEMENT
PROFESSIONNEL
**SEXISTE
ET HOSTILE**

Commentaires sur votre apparence, féminité, virilité
Parole coupée systématiquement
Blagues sur les promotions canapé
Questions indirectes insistantes sur la vie privée
Blagues sexistes, moqueries ou mises à l'écart
Évocation de sexualité sans accord
Mécontentement après un refus d'être raccompagnée
Recherche systématique d'être seul avec vous

HARCÈLEMENT SEXUEL

Images sexistes ou à caractère pornographique, en affichage ou fond d'écran
Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses
SMS ou mails sexuels sans accord
Demande insistante d'un acte sexuel
Hostilité liée au refus d'un acte sexuel

AGRESSIONS SEXUELLES

Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel
Agressions verbales sexuelles
Un baiser forcé par surprise
Atteintes sexuelles (attouchements seins, fesses, cuisses) sans consentement

VIOL

Fellation ou pénétration forcée

Besoin d'en parler ?

• Centre d'Information - Droits des Femmes
et Égalité de la province Sud : 20 37 40
• Sos violences : 05 11 11
• ADAVI : 27 78 06

• Sos Écoute : 05 30 30
• Police, gendarmerie : 17
• Votre employeur
• Votre délégué à la lutte contre le sexisme

province-sud.nc



AGIR POUR
L'AVENIR

